

Paris, le 26 juillet 2024

CR240726 Débat Puy Mou\_Atelier1

## Compte rendu

<b>Destinataires :</b>	Communauté d'agglomération de La Rochelle – Ville de Lagord
<b>Auteurs :</b>	Palabreo
<b>Sujet :</b>	CR Atelier 1 projet « Puy Mou »

### Sommaire

<b>1. CONTEXTE ET DEROULE .....</b>	<b>2</b>
<b>2. INTRODUCTIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>3. 1<sup>ER</sup> TEMPS DE TRAVAIL : VOTRE AVIS SUR LES RAISONS POUR LESQUELLES LAGORD EST UNE VILLE OU IL FAIT BON VIVRE.....</b>	<b>5</b>
3.1. UNE COMMUNE IDEALEMENT LOCALISEE.....	5
3.2. UNE COMMUNE BIEN EQUIPEE (SERVICES, COMMERCES, EQUIPEMENTS).....	5
3.3. UNE COMMUNE PAISIBLE A L'HABITAT HOMOGENE .....	7
3.4. UNE COMMUNE ACCESSIBLE PAR TOUS MODE DE TRANSPORT.....	8
3.5. UNE COMMUNE ARBOREE.....	8
3.6. UNE COMMUNE CALME ET TRANQUILLE .....	9
3.7. UNE COMMUNE ANIMEE ET CONVIVIALE .....	10
<b>4. 2<sup>E</sup> TEMPS DE TRAVAIL : VOS RECOMMANDATIONS POUR LA REUSSITE DU PROJET .....</b>	<b>11</b>
4.1. ESPACES PUBLICS, USAGES ET VIE DE QUARTIER .....	11
4.2. ENVIRONNEMENT .....	17
4.3. MOBILITES.....	19
4.4. BATI ET FORME URBAINE .....	25
4.5. AUTRE .....	30
<b>5. CONCLUSION .....</b>	<b>31</b>

## 1. CONTEXTE ET DEROULE

Le 1<sup>er</sup> débat portant sur le projet « Puy Mou » a eu lieu le mardi 2 juillet 2024 à la Salle polyvalente Lagord de 18h30 à 21h. Il a réuni 160 participants qui ont été mobilisés via une très large communication (sites Internet de la CdA de La Rochelle et de la Commune, affichage sur la commune, réseaux sociaux...) complétée par plus de 3 000 courriers nominatifs adressés à un ensemble d'habitants tirés au sort à partir des listes électorales ainsi qu'auprès des associations présentes sur La commune.

Lors de cette soirée, les participants étaient répartis sur 26 tables ateliers de 4 à 7 personnes, mixant les âges, les genres et les quartiers. Des élus étaient également présents et installés à une table réservée.

La soirée a débuté par une introduction à deux voix réalisées par le Maire de Lagord, M. Antoine GRAU et la conseillère communautaire déléguée aux opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, Mme Katherine CHIPOFF.

Suite à celle-ci, la démarche de concertation (Alicia Bidal – agence Palabreo), les premiers éléments de diagnostic et les enjeux du projet (Pierre Thomas Cochaud Doutreuwe – agence 22 degrés) ont été présentés aux participants.

Après ce premier temps, les participants ont été invités à travailler par table en désignant un « greffier » chargé de prendre en note leurs réflexions collectives sur les supports de contributions prévus à cet effet. Ils ont alors réalisé un travail en deux temps :

- Temps #1 : en formulant les raisons pour lesquelles Lagord est pour eux une commune où il fait bon vivre ;
- Temps #2 : en écrivant leurs recommandations pour la réussite du projet sur les thématiques suivantes : les espaces publics, les usages, la vie de quartier ; l'environnement ; les mobilités ; le bâti, la forme urbaine ; autres recommandations.

Par la suite, un temps d'exposition à partir de l'affichage des contributions par pôle thématique a eu lieu durant lequel chaque participant a pu prendre connaissance des productions des autres tables.

Palabreo a ensuite réalisé une synthèse à chaud des contributions et M. le Maire a finalement conclu la soirée. Ce compte-rendu reprend les temps d'introduction et de conclusion du débat. Il fait état de l'ensemble des contributions formulées par les tables de participants lors des deux temps de travail.



## 2. INTRODUCTIONS

### ◆ Monsieur Antoine GRAU, Maire de Lagord



M. le Maire remercie d'abord tous les participants pour leur présence à ce 1<sup>er</sup> atelier. Il commence son discours en expliquant que la question du logement est une des préoccupations principales des Français et une question encore plus importante, ici, sur le territoire de l'Agglomération de La Rochelle. Il précise que plus de 11 000 personnes sont dans l'attente d'un logement social, que les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement liées notamment au manque et les conditions d'accès au logement pour leurs salariés. La configuration des ménages avec le fort développement des familles monoparentales vient accentuer le besoin en nombre de logements. Il affirme qu'il est donc indispensable de créer une offre de logement répondant aux besoins du territoire, notamment avec la production de logements locatifs sociaux et de logements en accession abordables.

M. le Maire poursuit en rappelant que la question du logement est encadrée par la loi. Il évoque d'abord la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU), qui impose aux communes de réaliser du logement social (25% minimum pour Lagord) faute de quoi, les communes sont soumises au paiement de pénalités financières. Il poursuit en citant la loi Climat et Résilience, dans laquelle est inscrit le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) qui vise à réduire la consommation d'espaces pour préserver les espaces agricoles et naturels. C'est l'équivalent de la surface d'un département en espaces agricoles et naturels qui est consommé en France, tous les 10 ans, pour aménager et construire. Il ajoute que le ZAN à l'horizon 2030 a un effet pour nos territoires avec la raréfaction des espaces en extension urbaine pouvant accueillir de nouvelles constructions.

Ce constat nous oblige à changer nos modèles de construction de la ville dans des démarches de sobriété foncière.

M. le Maire explique ensuite que l'Agglomération a pris la décision de privilégier la construction de logements au plus près des bassins d'emplois principaux pour tenter de réduire les trajets domicile-travail. Situées sur la première couronne autour de La Rochelle, plusieurs communes, dont Lagord, sont ainsi concernées par cet objectif. La construction de 450 à 500 logements sur le nouveau quartier du Puy Mou s'inscrit dans cette démarche pour répondre aux besoins de développement d'aujourd'hui et de demain.

Il ajoute qu'au-delà de la création d'une offre de logements, c'est aussi l'aménagement d'un quartier dont il est question. M. le Maire précise que seront construites aux abords une nouvelle école, une place de village et que la 4<sup>ème</sup> piscine communautaire ne sera pas très loin. Il poursuit en expliquant que sont appréhendés les besoins en équipements nécessaires pour le quartier : des nouveaux espaces verts ouverts à tous, des voiries et des cheminements doux (piéton-vélos), une offre de transports en commun réinterrogée, ... pour assurer la qualité de vie des actuels et futurs habitants.

M. le Maire affirme enfin l'importance d'associer les citoyens Lagordais à l'élaboration de ce projet. Il précise que la commune a obtenu l'appui de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) qui lui met à disposition toute l'ingénierie nécessaire pour aider à sa bonne réalisation. Il rappelle par ailleurs que la commune possède la maîtrise foncière sur presque la totalité du terrain. Il réitère enfin l'ambition de dessiner ce projet qui s'envisage sur 10-15 ans avec les habitants du territoire eux-mêmes.

◆ **Madame Katherine CHIPOFF**, *Conseillère communautaire déléguée aux opérations d'aménagement d'intérêt communautaire*

Mme CHIPOFF commence par remercier M. le maire et souhaite la bienvenue à tous les participants de ce 1<sup>er</sup> atelier participatif.

Bien qu'élue à la commune de Lagord, elle précise qu'elle représente ce soir la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) en charge l'élaboration du projet du Puy-Mou qui, de par ses caractéristiques, relève de la compétence intercommunale. Le positionnement de la CdA est bien d'accompagner la commune avec une assistance à maîtrise d'ouvrage et non pas de la remplacer.

Elle explique en effet qu'il s'agit d'un projet, d'enjeux et d'intérêt communautaire qui « coche toutes les cases » en termes de programmation et d'ambitions portées par la CdA.

On y trouve par exemple :

- > de la densification urbaine dans une logique de sobriété foncière permettant la création d'un nouveau quartier qui soit à la fois désirable pour les habitants et qui s'intègre également dans son environnement,
- > la création de nouveaux ilots de fraîcheur par la réalisation d'espaces verts généreux sur la commune,
- > la gestion intégrée des eaux de pluie dans les aménagements,
- > le développement d'offres alternatives à la voiture individuelle sans en minimiser sa place et ses usages encore aujourd'hui,
- > la préservation des espaces susceptibles de présenter des enjeux écologiques (haies périphériques, ...),
- > etc ...

Mme la conseillère communautaire affirme qu'il s'agit ici d'initier une nouvelle façon de vivre et de penser les quartiers d'aujourd'hui et de demain dans lesquels nous retrouverons des qualités d'habiter et de vivre tant à l'échelle de son logement qu'à celle des espaces communs.

Elle conclut enfin en expliquant que l'emprise foncière du Puy-Mou constitue certainement une des dernières opérations en extension urbaine sur le territoire communal. Il est donc de notre devoir de s'engager collectivement à réaliser une opération exemplaire qui saura être enrichi par une très forte participation citoyenne. Il est important que chacun des participants puisse donner son avis sur ce projet et les espaces communs qui constitueront leur futur environnement et cadre de vie accessible.



De gauche à droite : Katherine CHIPOFF, Antoine GRAU, Pierre-Thomas COCHAUD-DOUTREUWE, Alicia BIDAL

### 3. 1<sup>ER</sup> TEMPS DE TRAVAIL : VOTRE AVIS SUR LES RAISONS POUR LESQUELLES LAGORD EST UNE VILLE OU IL FAIT BON VIVRE

Durant ce temps de travail, les participants étaient invités à échanger sur les raisons pour lesquelles Lagord est une commune où il fait bon vivre. Sont reprises ci-dessous leurs contributions, regroupées par sous-ensemble thématique pour en faciliter la lecture. Une synthèse de leurs contributions a été rédigée pour chacune d'elles.

#### 3.1. UNE COMMUNE IDEALEMENT LOCALISEE

Lorsque les participants nous parlent des raisons pour lesquelles ils apprécient vivre à Lagord, ils évoquent d'abord son emplacement géographique. Ils sont très nombreux à nous parler de la *proximité avec la ville de La Rochelle et ce, quel que soit le mode de transport emprunté* (bus, vélo, parking relai). *La proximité avec la côte, la mer et la plage* est également soulignée par certains participants, comme celles à des sites et régions situés à plus ou moins à proximité (île de Ré, Vendée, Loire-Atlantique).

Table n°	Raisons pour lesquelles Lagord est une commune où il fait bon vivre
11	L'accessibilité au centre-ville, à l'île de Ré
12	Proximité de La Rochelle : accès culture (cinéma, théâtre, festivals, études supérieures)
15	Accès Nord de Lagord : campagne, Vendée, Loire-Atlantique
15 / 22 / 19 / 9 / 17	Proximité de la mer
18	Proximité de la plage, axe vers le Nord (Vendée, Loire-Atlantique)
2	Proximité de l'océan et de l'île de Ré
20 / 5 / 14 / 13 / 7 / 2 / 4 / 10 / 16 / 15 / 22 / 24 / 23 / 18 / 19 / 21 / 9 / 17	Proximité de La Rochelle (bus, vélo, parkings relais)
6	La proximité en bus et à vélo du centre-ville de La Rochelle
	La proximité de la mer (plage, bateau)
7	Proximité de la côte

#### 3.2. UNE COMMUNE BIEN EQUIPEE (SERVICES, COMMERCES, EQUIPEMENTS)

Les participants soulignent *la présence de différents commerces, équipements et services de proximité comme une des raisons pour laquelle Lagord est une ville où il fait bon vivre*. Ils évoquent d'abord l'aspect commercial avec les commerces de proximité (« *boulangerie, Carrefour City* »), les zones commerciales existantes (« *Les Oiseaux de mer, Fief rose, Greffières* ») ou encore la tenue du marché chaque vendredi. Ils nous parlent également des équipements présents sur la commune, scolaires tout d'abord (« *primaire, collège, lycée* »), culturels également (« *médiathèque, centre socioculturel, école de musique* »). Il s'agit ici aussi des équipements sportifs (« *tennis, foot, salle polyvalente* »), mais également de la présence d'espaces de jeux pour enfants. Ils évoquent enfin les services de santé diversifiés (« *médecins généralistes spécialistes, Pôle santé Atlantech, pharmacies* »), mais aussi la présence de la déchetterie ou encore de La Mairie ou de La Poste.

Table n°	Raisons pour lesquelles Lagord est une commune où il fait bon vivre
1	La médiathèque, le centre social et les associations diverses
	Des commerces restreints, mais présents, la boulangerie de qualité
2	Présence d'équipements publics

	Bonne implantation des services médicaux
4	Qualité des équipements publics (écoles, collèges, routes en bon état) Quelques commerces de proximité « Les Oiseaux de mer », grande zone commerciale Fief rose
6	La proximité d'un petit centre commercial Les Oiseaux de la mer (boulangerie, Carrefour city), la proximité des écoles
7	Toutes les écoles dans la ville (primaire, lycée, etc), médiathèque dynamique, équipements sportifs top, ville bien équipée dans la santé (médecins généralistes et spécialistes)
9	Services : écoles, marché, infrastructures sportives
10	Espace de jeux pour les enfants Accès des zones commerciales facile, salles sportives denses Bonne infrastructure médicale et para médicale, bonne structure au niveau des établissements scolaires
11	Les petits commerces, le marché le vendredi matin La proximité des services publics, de la Mairie, La Poste, les centres médicaux
12	Accueil pour les enfants, espaces de jeux Commerces de proximité, professionnels de santé à proximité Médiathèque, école de musique
13	Équipements sportifs, ville fleurie, cheminement piétonnier Proximité des commerces à Lagord
14	Proximité des services Déchetterie
15	Infrastructures : médiathèque, écoles... Commerce de proximité, petite zone commerciale (zone des Greffières)
17	Bon équipement : médiathèque, école de musique, école, centre socioculturel très dynamique Pôle santé Atlantech et divers cabinets médicaux
18	Présence de commerces de proximité, le marché du vendredi, La Poste, les services médicaux, la médiathèque, les écoles agréables pour nos enfants, espaces de jeux pour les enfants, structures pour le sport (tennis, foot, salle polyvalente)
19	Accessibilité aux commerces, malgré un manque de cœur de ville et de certains commerces (fleuriste, bar) Accessibilité aux services publics (médiathèque, offres culturelles pour les enfants)
20	Pôles de santé importants et diverses spécialités Au niveau culturel : une médiathèque, une école de musique, un centre social multiactivités pour les jeunes et moins jeunes Proximité des commerces
21	Rester un bourg avec des petits commerces de proximité Maintenir une déchetterie de proximité très pratique pour la population
23	Les services de proximité
24	Commerces de proximité : Oiseaux de mer, marché du vendredi, centre commercial Fief rose Services de santé : pharmacies, médecins et paramédical, visio-pôle, accès facile à la clinique de l'Atlantique Équipements scolaires de la petite enfance jusqu'au lycée
25	C'est un « village » familial avec une accessibilité facile aux commerces Beaucoup d'espaces de jeux protégés pour les petits À proximité des lieux culturels (médiathèque, école de musique, sport), services de santé (clinique Atlantique, médecins, dentistes)



### 3.3. UNE COMMUNE PAISIBLE A L'HABITAT HOMOGENE

*La qualité de l'habitat occupe une place centrale dans ce qui fait bon le bon vivre à Lagord.* Les participants disent apprécier le *caractère pavillonnaire de la ville, et plus spécifiquement la faible hauteur du bâti* (« R+1 ou R+2 max »). Dans une moindre mesure, ils mettent aussi en avant la faible densité urbaine, comme l'homogénéité des constructions. *L'accessibilité de la ville aux personnes âgées, le caractère intergénérationnel des quartiers et la mixité sociale sont soulignés* par plusieurs participants. Certains autres évoquent aussi le caractère « entre ville et campagne » de Lagord.

Table n°	Raisons pour lesquelles Lagord est une commune où il fait bon vivre
1	Équilibre entre la ville et le bord de mer/la campagne (sauf le quartier Atlantech)
	Habitations agréables, pavillonnaires, centre de Lagord préservé
2	Ville homogène en typologie d'habitations
	Zone pavillonnaire avec jardin, un calme, une qualité de vie qui en découle
3	Harmonisation des constructions (R à R+1)
5	Environnement peu densifié en habitat
	Peu de construction élevée
8	Tous les avantages sans les inconvénients de la grande ville, des paysages variés
9	Ville pavillonnaire
10	Parcelles de terrain de 400 à 1 200 m <sup>2</sup>
	Faible densité urbaine (rdc et R+1)
11	La mixité sociale et générationnelle, la prise en compte du vieillissement de la population
12	Mix campagne / ville, taille humaine
13	Pas d'immeubles hauts (R+2 max)
14	Bâtiments bas, R+1 max / Venelles
16	Cité à taille humaine, plutôt pavillonnaire
17	Faible densité urbaine
	Homogénéité des quartiers, bonne mixité sociale
19	Peu d'immeubles élevés
20	Pas d'immeubles / logements sociaux < R+3, hauteur correcte
21	Construction pavillonnaire avec jardin individuel et garage personnel
	Surtout ne pas reproduire les constructions implantées dans la zone bas carbone du Parc Atlantech
	Ne pas construire d'immeuble au-delà de R+1
22	Constructions existantes basses (maximum avec un R+1 ou R+2)
	Homogénéité des réalisations architecturales, des formes, façades, toiture
	Agglomération à taille humaine, plusieurs petits espaces publics et non peu de très grands
	Intergénération des quartiers
23	Le modèle pavillonnaire
24	Densification modérée de l'habitat
	Pour les anciens et les personnes en perte d'autonomie, des lieux d'hébergement adaptés
25	Habitats au format individuel, nombre d'étages limités (pas de barre d'immeuble)

### 3.4. UNE COMMUNE ACCESSIBLE PAR TOUT MODE DE TRANSPORT

*L'accessibilité de Lagord grâce à différents modes de transport est soulignée par de nombreux participants.* C'est d'abord le réseau de pistes cyclables qui est mis en avant, celles-ci étant qualifiées selon les tables de « *qualitatives* », « *nombreuses et sécurisées* ». Le service de transports en commun (notamment la ligne 11 et 3) est également régulièrement cité et quelques participants notent sa bonne articulation avec le parking relais gratuit. Les participants apprécient aussi de se trouver à proximité de la rocade et d'axes de circulation structurants. Enfin, et pour ce qui est de Lagord même, *plusieurs participants nous parlent d'une circulation qui y est apaisée* (« *zone 30, commune apaisée, peu de circulation* »).

Table n°	Raisons pour lesquelles Lagord est une commune où il fait bon vivre
1	Cohabitation bonne entre les modes de transport, circulation fluide. Pistes cyclables qualitatives. La ligne 11 et 3 très pratiques avec le parking relais qui permet de se déplacer plus facilement
2	Transport en commun efficace
	Proximité de la rocade, mais également de la zone nord de l'agglomération
5	Piste cyclable sécurisée
	Zone 30
6	Pas de circulation dense de gros véhicules
	Les pistes cyclables
7	Bien desservie avec un parking relais gratuit
8	Proximité de la rocade, la desserte par les bus
9	Pistes cyclables
10	Circulation actuelle des voitures à l'intérieur de Lagord apaisée
11	Axes routiers, pistes cyclables sécurisées et nombreuses
12	Infrastructures : choix des différents modes de transport
13	Proximité des axes de circulation, routes, gares, aéroport
14	Transport : bus (mais horaires et lignes insuffisantes), cyclistes (réseau dense)
16	Déplacements plus ou moins faciles selon les rues, les heures et les circulants (piétons, vélos, auto, bus)
17	Accessibilité en vélo (hormis le passage sous la rocade), en bus, en voiture
18	Peu de circulation (hors grands axes)
	Pistes cyclables
19	Transport, pistes cyclables
22	Accessibilité aux pistes cyclables
	Pas de difficultés à stationner
23	Les pistes cyclables
	Les déplacements entre rues par les venelles
	Les transports en commun
24	Proximité des axes de circulation et moyens de transport, le parking des Greffières et Illico
25	À proximité d'axes de circulation (La Rochelle, centre, île de Ré, Vendée)

### 3.5. UNE COMMUNE ARBOREE

Lagord est également une commune où il fait bon vivre de par *la qualité de ses espaces naturels et leur proximité*. La présence de la nature ou d'espaces verts revient dans plusieurs contributions des participants. Sont cités plus particulièrement les parcs à proximité, comme le parc Charier ou le bois



de la Boularde. Revient également la campagne et les champs, et, de façon plus globale, la végétalisation de la commune.

<b>Table n°</b>	<b>Raisons pour lesquelles Lagord est une commune où il fait bon vivre</b>
1	Environnement de qualité, les espaces verts, l'entretien de ces derniers, le parc Charier
2	Présence de parcs
5	Présence importante de la nature
6	Les terres agricoles, la nature
	Le Parc Charier
9	Espaces verts, ville arborée
10	Rue boisée et square végétalisé / verdoyant
11	La nature
12	Espaces verts
13	Espaces verts
14	Zones vertes, parcs et bois
15	Végétalisation
18	Espaces verts (parc Charier, la Boularde)
19	Commune soucieuse de l'environnement
	Espaces verts
22	Proximité de la nature
	Présence d'espaces verts et non construits, champs avec vues dégagées sur l'arrière-pays
23	Le bois de la Boularde
	Présence de la campagne
25	Les espaces verts et la facilité à se promener à vélo ou à pied

### 3.6. UNE COMMUNE CALME ET TRANQUILLE

Les participants apprécient particulièrement le calme de la commune et sa tranquillité, certains soulignent plus particulièrement *l'absence de nuisances sonores*. Quelques participants mettent en avant le fait qu'ils se *sentent en sécurité à Lagord*.

<b>Table n°</b>	<b>Raisons pour lesquelles Lagord est une commune où il fait bon vivre</b>
1	Encourager un comportement écoresponsable (gratuité du compost)
2	Calme appréciable
3	Calme et tranquillité
	Sécurité : population peu dense, circulation faible
4	Vie paisible
6	Le calme, la « ville à la campagne », pas de nuisances sonores
7	Commune calme en-dehors des grands axes
8	Le calme, la zénitude
9	Calme et tranquillité
10	Calme
11	La tranquillité, la sécurité
12	Calme et sécurité
15	Ville calme
16	Calme
17	Tranquillité
	Faibles nuisances (sonores, vitesse à 30)

18	Calme
19	Tranquillité, peu de voitures actuellement
20	Commune où l'on se sent globalement en sécurité relative
	Propreté de la commune
21	Pour l'instant nous nous sentons en sécurité dans le village de Lagord
22	Tranquillité, silence, sécurité
23	Tranquillité
24	Tranquillité

### 3.7. UNE COMMUNE ANIMÉE ET CONVIVIALE

Les animations organisées sur la ville sont appréciées par les participants. Ils soulignent ainsi le **dynamisme de la vie associative** (« associations, Comités de quartier, centre social »), et **de la vie culturelle**. Ils nous parlent d'une ville accueillante, conviviale et, plus globalement, d'une **ville qui permet de créer du lien social**.

Table n°	Raisons pour lesquelles Lagord est une commune où il fait bon vivre
1	Un lieu de lien social, événements et animations
	Une volonté de rencontres et d'événements culturels, renouer le lien social entre les habitants
2	Convivialité forte, notamment autour du parc Charier
4	Vie culturelle, vie associative
5	Accueil et convivialité de la population, une écoute des citoyens
6	Actions menées grâce aux comités de quartier
10	Animations variées et fréquentes (concerts, apéros)
11	Activités du centre social
12	Nombreuses associations
13	Animation des quartiers, calendrier des manifestations
14	Animations
15	Comités de quartier, animations
16	Cité qui soutient et encourage la vie associative
18	Vie de quartier (journée du 23/06, Lagord en fête), dynamisme associatif (comité de quartier), loto à la salle polyvalente
20	Associations diverses
24	Lagord est une ville accueillante et conviviale

## 4. 2<sup>E</sup> TEMPS DE TRAVAIL : VOS RECOMMANDATIONS POUR LA RÉUSSITE DU PROJET : « QU'EST-CE QUI VOUS DONNERAIT ENVIE DE VIVRE DANS LE QUARTIER, DE VOUS Y PROMENER ... ? »

Durant ce temps de travail, les participants étaient invités à formuler des grandes recommandations pour chacune des quatre thématiques de travail : espaces publics, usages, vie de quartier / environnement / mobilités / bâti et forme urbaine. Ils pouvaient noter leurs idées ne rentrant dans aucune des catégories sur une fiche « autre ». Sont reprises ci-dessous leurs contributions, regroupées par sous-ensemble thématique pour en faciliter la lecture. Une synthèse de leurs contributions a été rédigée pour chacune d'elles.

NB : Certaines contributions ont été reventilées dans la catégorie adéquate lors de la réalisation du compte-rendu.

### 4.1. ESPACES PUBLICS, USAGES ET VIE DE QUARTIER

#### 4.1.1. Espaces verts, arborés et plantés

Lorsqu'on évoque le sujet des espaces publics, les participants sont nombreux à **recommander la préservation ou la création d'espaces verts dans ce nouveau quartier**. Ils évoquent ainsi la **plantation d'arbres**, notamment **d'arbres fruitiers, d'espaces fleuris**, de **haies** ou encore **d'herbes aromatiques** et soulignent, par ailleurs, l'importance de garantir par ailleurs le bon entretien de ces espaces. De nombreux participants proposent ensuite de créer des **jardins partagés**. Quelques participants demandent, par ailleurs, la création d'un parc à chiens. Quant au projet de **liaison verte traversant le quartier et permettant de relier le bois de la Boularde et le parc Charier**, il est repris dans plusieurs propositions.

Table n°	Recommandations
1	Prévoir des jardins potagers collectifs
2	Améliorer et amplifier l'accès au bois de la Boularde
3	Utiliser des espaces verts pour faire la transition entre le futur quartier du Puy Mou et les habitations existantes
4	Espaces verts : arbres de haute-tige
	Plantation d'arbres fruitiers
5	Espaces verts incontournables
	Jardins partagés
	Présence obligatoire des 3 grades : tapissage, le couvrant ; arbustive ; la hauteur avec les arbres (pas de négociation possible), un peu de fruitiers et herbes aromatiques
	1000 arrivants > 1000 arbres plantés
6	Espaces herbeux, parterre fleuri, pas trop d'arbres (un arbre par X m <sup>2</sup> , X à préciser)
7	Il faut que ce soit dans la continuité du bois de la Boularde (arboré) et que cela fasse une bonne liaison avec le parc Charier, voire avec l'église et le bois du Charier
9	Jardins partagés
	Ilots arborés et arbres le long des rues
	Parterres fleuris
	Pâturages
10	Zone d'espace vert intense
11	Potagers collectifs

	Jardins ouvriers
	++ d'espaces verts
12	Haies végétales
13	Espaces libres pour chiens, sans être tenus en laisse
	Plantation d'arbres, de haies variées, essences non caduques demandant peu d'entretien
	Liaison verte entre le bois de la Boularde et le parc Charrier au milieu du quartier
14	Espaces verts
	Jardins familiaux
	Arbres, mais pas sur les parkings et pas trop petits ; on aime les fruitiers + haies
15	Garder des espaces arborés et distancés
	Prévoir une coulée verte
16	Transition entre le bois de la Boularde et le nouveau quartier (aspect végétal)
17	Inciter davantage les habitants à s'approprier leurs trottoirs : nettoyage, plantation
	Créer des potagers partagés
	Des espaces verts plus grands que ceux qui existent
18	Parc de type parc Charrier
	Jachères fleuries (comme à Milan)
19	Parc pour promener les chiens
	Jardin potager partagé avec gestion d'eau, récupération eau de pluie
20	Beaucoup d'espaces verts à préserver et à prévoir lors des prochaines constructions
22	Ilot de verdure
	Espaces verts pour tous
23	Des jardins partagés
	Des arbres fruitiers
	La coulée verte : entre le bois de la Boularde, l'écoquartier, le parc Charrier
24	Beaucoup de verdure et d'espaces fleuris
25	Jardins partagés, espaces verts
26	Végétaliser davantage les espaces
	Éviter les serres si elles ne sont pas exploitées
	Planter plus d'arbres OUI, mais à condition de les entretenir et d'avoir les moyens pour le faire sans se décharger sur les habitants

#### 4.1.1. Lieux de rencontre et de convivialité

Les participants recommandent de créer, dans le futur quartier Puy Mou, **un lieu de rencontre qui permettrait aux habitants du quartier et, plus largement, de Lagord de se retrouver**. Il pourrait s'agir d'un **lieu en extérieur**, qui pourrait s'incarner plus précisément dans une place, un kiosque ou une guinguette. Ils évoquent sinon un lieu de rencontre **en intérieur** comme une salle commune, un tiers lieu ou une halle. Quelques participants soulignent enfin la question des lieux de rencontre pour les jeunes (adolescents, moins de 25 ans) et l'importance de penser un endroit leur permettant de se retrouver.

Table n°	Recommandations
1	Agora, local commun, lieu de rencontre différent d'Atlantech, dans le vrai Lagord
	Jardins collectifs (fleurs, maraichage, aromates), un lieu de rencontre, inséré au cœur des voies piétonnes, habitations

7	(Le parc Charier est top pour les enfants), mais il manque un lieu de convivialité pour les parents (bar, café)
	Qu'il puisse permettre aux habitants des autres quartiers de venir échanger, profiter des espaces : qu'il y ait une perméabilité
	Prévoir un lieu pour les adolescents, qu'ils puissent se retrouver (pas de lieu pour les ados dans nos communes, aujourd'hui chaque lieu prévu comme un city est fermé trop tôt)
8	Prévoir d'aménager les lieux de rencontres avec tables et bancs
9	Créer une place de marché
	Salle commune
10	Espace d'aménagement pour les jeunes adolescents
	Zone de vie et divertissement : guinguette
12	Kiosque central (zone de regroupement animé par une association)
	Installer un lieu de rencontre (salon de thé / garderie)
13	Espace partagé : salle commune, espaces de jeux pour enfants, ados ...
14	Place de village, commerces de proximité, lieu de rassemblement et sans voiture
16	Point de rencontre type kiosque
17	Proposer des salles communes pour les associations et favoriser rencontres et activités
	Faire sortir les gens de chez eux : augmenter les activités, augmenter les lieux de rencontre, de balade
18	Salle de réunion / polyvalente
	Guinguette sur mini place du village
19	Espace de convivialité avec guinguettes
20	Bancs / placette : mini parc arboré et frais
	Une halle centralisée au sein du Puy Mou pour rencontre diverse
22	Espace partagé pour les nouveaux et/ou anciens habitants
	Nouvel espace de rencontre
	Animation sympathique de quartier
24	Tiers lieu
25	Une petite place centrale (musique, food-truck ...)
26	Inciter les 18-25 ans à s'impliquer dans la vie lagordaise, mais comment ? Faire un lieu de vie ? Un café (bistro) ? Un cybercafé ? Du travail à Lagord ?
	Retrouver un cœur de village

#### 4.1.2. Commerces, équipements publics, services

Pour animer et faire vivre le futur quartier, les **participants évoquent l'implantation d'équipements, de services et de commerces**. Ils sont nombreux à ainsi recommander l'implantation de commerces qui permettent la rencontre tel qu'un **bar** ou d'un **salon de thé** par exemple. Ils évoquent aussi l'installation de **commerce du quotidien**, pour répondre à une nouvelle demande et éviter la saturation des commerces existants (« *restaurant, boutique, boucherie, charcuterie, fleuriste, petite épicerie, distributeur, point poste, pizzeria* »). Les participants préconisent par ailleurs, et dans la même logique, l'implantation d'**équipements publics supplémentaires** (« *école primaire, maternelle, crèche, infrastructures culturelles, sociales, sportif, lieu pour les adolescents, maison de quartier, périscolaire* ») et certains rappellent l'importance de garantir l'accès à des **services divers** (« *atelier de réparation, ressourcerie, pharmacie, bricolage, aide à la personne* »).

<b>Table n°</b>	<b>Recommandations</b>
2	Inciter la convivialité grâce à l'implantation de commerces (bars, restaurant) (ce sont des lieux de rencontre)
	Bar, resto, boulangerie, boutique, boucherie, charcuterie, fleuriste
	Planter une école primaire, maternelle / crèche
5	Cœur de ville en termes de commerce (lieu de convivialité)
	Infrastructures culturelles, sociales, sportives
6	Un commerce de proximité est-il envisagé ? Une petite place pour permettre aux habitants de se retrouver ? (boulangier, bar...)
9	Commerces de proximité
10	École à proximité
11	Création de commerces de proximité
	Agrandissement crèche, écoles
12	Commerces de proximité (boulangerie, petite épicerie ...) : réserver des espaces dédiés
	Atelier de réparation – ressourcerie – solidaire – zone de don
13	Café solidaire pour tous les quartiers de Lagord
14	café
15	Maison de quartier
	À adapter les infrastructures scolaires
16	Commerces (distributeurs, boulangerie, etc) en fonction du nombre d'habitants
18	Boulangerie, bar, foodtruck régulier, terrasse en bois
19	Commerces (boulangers, fleuristes)
	Espace de convivialité avec bar
20	Commerces de proximité : boulangerie, bar, etc
21	Prévoir les infrastructures suffisantes en rapport avec le nombre d'habitants à venir
	Prévoir des commerces de proximité (boulangerie, petite épicerie, point poste ...)
	Prévoir une pharmacie dans les nouveaux quartiers en fonction du nombre d'habitants
22	Nouveau commerce (pizzeria, boulangerie, bar, supérette, pour éviter la saturation des commerces existants)
24	Un centre regroupant des commerces (modèle rivedoux)
25	Commerces, mutualisation de services (bricolage, aide à la personne)
26	Pas assez de petit commerce
	Périscolaire à développer, centre aéré à développer

#### 4.1.3. Mobilier urbain

Les participants recommandent que des **espaces de pause** existent dans le quartier Puy Mou. Ils proposent ainsi que des **bancs soient positionnés dans l'espace public**, des tables ainsi que des pergolas pour s'abriter. Plusieurs participants aimeraient que des **boîtes à livres** soient installées.

<b>Table n°</b>	<b>Recommandations</b>
1	Bancs disposés de manière conviviale
	Tables de pique-nique
	Boîte à livre



2	Reproduire des espaces verts et des équipements qui permettent de vivre ces espaces (bancs, jeux ...)
4	Espaces abrités et extérieurs
	Des lieux de relaxation (ex : bancs, place commune)
7	Prévoir des zones assises (bancs)
8	Prévoir d'aménager les lieux de rencontres avec tables et bancs
9	Mobilier urbain dédié à la détente
12	Bancs, zones assises près de zones arborées
16	Boite à livres
	Espaces détente / zones d'ombre
18	Vélo qui recharge les téléphones
	Boite à livre
20	Bancs
23	Mobilier urbain : des bancs
25	Pergolas, bancs

#### 4.1.4. Usages, sport, jeux

Au titre des usages à développer dans le quartier, les participants **sont nombreux à mettre en avant le sport et les jeux**. La pratique sportive au sein du nouveau quartier est évoquée via **l'implantation d'équipements sportifs** ou de **parcours santé**. La création **d'espaces de jeux pour les enfants** apparaît également comme un élément incontournable. Plusieurs participants souhaitent enfin la création d'un **boulodrome**. De façon plus globale, certains participants évoquent ici **des activités, des structures permettant aux habitants de se rencontrer, d'assurer la convivialité au sein du quartier**.

Table n°	Recommandations
1	Parcours santé, sportif dans un cadre vert sur l'axe la Boularde et le Parc Charrier
2	Un city-parc n'est pas forcément bienvenu, car bruyant et pouvant amener des conflits
4	Équipements publics et sportifs : lieux de convivialité et de rassemblement pour les jeunes. Jeux pour tous les âges
5	Accueil en termes de sport
	Parcours santé
	Espaces pour enfants
6	Espaces de jeux pour les familles, les enfants
8	Prévoir parcours sportifs et mélanges d'activités pour toutes les générations confondues
9	Créer des espaces de détente : parcours santé, terrain de pétanque, jeux enfants
10	Zone de vie et divertissement : boulodrome
11	Espaces de jeux pour les enfants / intergénérationnels, mais aussi pour tous : parcours de santé
	Terrains de pétanque, pump track, fronton
12	Zone de jeux pour enfants
14	Équipements pour les jeunes, équipements de santé et jeux pour enfants
16	Espace jeux (type stade fermé comme certains actuels)
	Espaces jeux d'enfants

17	Encourager la vie sportive (club et équipement)
	Terrain de pétanque
	Augmenter les équipements communs : jardins, terrains de boules, parking vélos, espaces enfants
18	Grand espace vert avec jeux
	Espace de sport (escalade, musculation)
	Espace relaxation (yoga, méditation, taïchi)
19	Aire de jeux pour les enfants
	Lieux de rencontre, aire de jeux, parcours de santé, bars, grand écran pour projection matchs de rugby, terrains de pétanque
20	Lieu de rencontre collective : terrain de pétanque, aire de jeux pour enfants
22	Aire de jeux pour enfants et écoles
24	Un parcours santé et espaces jeux pour la convivialité
25	Parcours santé, piste de boule
26	Ajouter des aires de jeux

#### 4.1.5. Propreté, sécurité

Les participants évoquent enfin le sujet de la propreté et de la sécurité au sein du futur quartier. Ils souhaitent ainsi garantir la **bonne gestion des déchets et l'installation de poubelles** dans l'espace public (« **colonnes enterrées** », « **composteurs collectifs** »). Ils sont quelques-uns à suggérer d'installer des **sanitaires et des points d'eau**. Ils sont quelques-uns à évoquer la sécurité ou la mise en place d'une **police de proximité**, d'assurer **l'éclairage du quartier**, et de parler d'un esprit de voisinage convivial.

Table n°	Recommandations
5	Gestion des déchets
4	Assurer l'éclairage (poteaux/au sol)
8	Idéalement, que les espaces publics donnent un ressenti de sécurité, de respect des autres et du bien commun (mobilier urbain, etc) comme il en existe actuellement (Cerisiers, La Poste, Charier ...)
	Les poubelles sont indispensables pour minimiser les dépôts sauvages
9	Installer des poubelles publiques
10	Police de quartier
11	Mise en place de poubelles / colonnes enterrées
16	Sanitaires
17	Maintenir la ville propre
18	Parc avec des points d'eau et des toilettes publiques
20	Déchets : conteneurs à l'écart des logements
	Composteurs collectifs en ilot dédié
21	Maintenir un cadre de vie comme celui existant actuellement, très convivial, rester avec un esprit de voisinage
	Esprit d'entraide dans le voisinage
23	Penser à la gestion d'évacuation des déchets

## 4.2. ENVIRONNEMENT

### 4.2.1. Préservation de l'environnement et de la biodiversité

Lorsqu'ils évoquent la thématique environnementale, les participants nous parlent, au-delà des espaces verts, de l'importance de créer de **vrais ilots de fraîcheur dans le nouveau quartier**. Ils vont dans le sens de la **préservation de la biodiversité, des haies**, mais aussi de l'implantation de plantes mellifères, de **maisons à insectes, de nichoirs à oiseaux** ou encore de l'attention portée à la plantation de différents types de végétations pour **favoriser la biodiversité**. Certains participants évoquent le bois de la Boularde et leur souhait que celui-ci soit bien conservé en l'état.

Table n°	Recommandations
1	Ilots de fraîcheur : préserver l'existant, la Boularde, renforcer ce lieu de fraîcheur, planter des arbres, des arbres fruitiers...
2	Planter des arbres pour favoriser les ilots de fraîcheur et créer de l'ombre
3	Conservation de 100% des haies et arbres existants
4	Maximum d'espaces de biotope : récupération d'eau de pluie pour les espaces verts
5	Ilots de fraîcheur
8	Ilots de fraîcheur : bien évidemment. Ne pas toucher à l'existant.
10	Respect des haies actuelles
	Conserver le bois de la Boularde dans sa situation actuelle
12	Ilots de fraîcheur : zones arborées de différentes espèces d'arbres d'ornement, fruitiers, vergers ...
	Zones avec des plantes mellifères, maisons à insectes
13	Ne rien changer au bois de la Boularde
17	Préserver la faune qui est déjà présente
18	Garder un maximum d'espaces verts entretenus, espace boisé
	Nichoir à oiseaux
19	Espaces arborés au maximum, végétalisation des parcelles et clôtures
20	Beaucoup d'arbres pour oxygène/fraîcheur
	Diversité de végétations pour accueillir faune, insectes...
21	Conserver le maximum de terres agricoles, d'espaces verts, protéger la biodiversité existante
22	Ilots de verdure
24	Dans le projet il nous paraît indispensable de maintenir la haie d'arbres qui longe la voie vers la déchetterie sur le côté droit
25	Planter des haies et des arbres pour créer des espaces de fraîcheur (ex : les canopées), vignes, vergers
	Laisser des friches (espaces libres) verts
26	Ilots de fraîcheur à ne pas négliger : mettre des arbres, des haies, du vert, du vert ...

### 4.2.2. Désimperméabilisation et ressource en eau

La gestion de la **ressource eau est également une préoccupation pour les participants**. Ils préconisent d'installer dans le futur quartier des **récupérateurs des eaux pluviales** et d'organiser leur stockage pour les usages des futurs habitants. Par ailleurs, ils recommandent également de **limiter l'artificialisation des sols** pour faciliter l'infiltration des eaux de pluie.

<b>Table n°</b>	<b>Recommandations</b>
1	Ressource en eau : des fontaines, des miroirs d'eau (se rafraichir) et lieu d'amusement
2	Aménager des zones de rétention d'eau
	Recyclage des eaux pluviales pour une utilisation autre
3	Récupération des eaux de pluie
4	Maximum d'espaces de biotope : récupération d'eau de pluie pour les espaces verts
5	Gestion de l'eau de pluie
6	Récupération des eaux pluviales prioritaires (dans le sol), limiter les terrasses bitumées
8	À la construction, prévoir les récupérateurs d'eaux pluviales pour nettoyage, arrosage, etc.
9	Récupération des eaux de pluie
12	Mettre en place des sols « absorbants » l'eau
	Récupérateur d'eau de pluie, citernes
13	Récupérateur d'eau, espaces verts permettant la retenue d'eau
14	Attention au ruissellement des eaux, pollution
16	Récupération d'eau pour arrosage de la zone
18	Fontaine avec récupération de l'eau, étang pour récupérer l'eau (attention aux moustiques)
19	Récupérateurs d'eau de pluie
21	Veiller à ne pas bétonner de façon à préserver l'infiltration de l'eau dans les sols
22	Ne pas imperméabiliser les sols : matériaux de revêtement respirants et absorbants
24	Récupération des eaux pluviales et stockage pour la réutilisation en période estivale pour les espaces verts et autres usages des particuliers (toilettes, phytoépuration)
	Le plus possible de sols perméables
25	Grandes citernes souterraines pour récupérer eau de pluie (toilette + arrosage)

#### **4.2.3. Aménagements durables**

L'installation d'aménagements durables fait partie des recommandations formulées par les participants. Ils proposent ainsi l'installation de **composteurs partagés pour les déchets organiques**, la mise en place d'un **éclairage durable** pour le quartier ou encore l'implantation de **zones potagères collectives**.

<b>Table n°</b>	<b>Recommandations</b>
1	Collecteur compost par quartier (les appartements qui ne peuvent abriter un compost individuel)
2	Aménager/proposer des zones potagères collectives
8	Un éclairage à LED avec détecteur de présence serait à privilégier
10	Éclairage adapté
13	Compost collectif, poubelles enterrées à l'entrée du quartier
17	Composteurs partagés et bien aménagés
18	Bacs de compost partagés
24	Espace de valorisation des déchets organiques

## 4.3. MOBILITES

### 4.3.1. Circulation automobile

Quand ils évoquent le sujet des mobilités, les participants évoquent d'abord le sujet de la circulation automobile. *Ils s'inquiètent en effet de l'impact de ce nouveau quartier sur la circulation dans les rues existantes* (rue de la Boularde, rue du Lac par exemple) - tout en *s'opposant, pour certains, à l'éventualité de l'élargissement de la voirie pour permettre un passage à double sens par exemple*. Ils s'interrogent par ailleurs sur les accès envisagés au nouveau quartier et rappellent l'importance *de sécuriser les circulations piétonnes*. Le *caractère indispensable de la voiture* pour les Lagordais est enfin mis en avant, il est également proposé d'inciter financièrement les ménages n'ayant qu'une voiture.

Table n°	Recommandations
1	Ne pas mettre en double voie, les rues existantes (ex : rue des Godettes) aujourd'hui en sens unique
	Limiter la circulation pour laisser de la place aux enfants pour qu'ils puissent circuler et jouer en toute sécurité
3	Ne pas augmenter la taille des voiries existantes (sens unique...)
5	Qualité des revêtements des routes
	Attention aux sens de circulation et à l'accès aux 3 parkings du projet sans toucher au bois de la Boularde
6	Quels sont les accès envisagés pour ces résidences ? Est-il prévu d'élargir les routes ?
	Un accès véhicule réservé aux résidents par bloc (un seul accès entrée-sortie) qui relie le « bloc » de logements à une voie rapide
10	Pour accéder au parking nord tel que proposé, par où passeront les voitures ? Pas d'élargissement de la rue de la Boularde qui doit rester en sens unique sur le dernier tronçon (on ne touche pas à la végétation du bois)
11	Axes routiers 450-500 logements = 1500 voitures
12	Créer un réseau routier suffisant pour les nouveaux habitants sans saturer ou dégrader le réseau actuel
15	Trouver un nouvel axe de circulation/contournement routière
16	Analyse des trafics in situ et environnants au nouveau quartier
	Analyse du Trafic (horizon 30 ans), quel que soit le mode de motorisation pour les cyclistes, les autos, les bus et/ou tout autre moyen de déplacement
	Assurer que les connexions (énergies, fluides, câbles) soient réalisées avant de procéder aux voiries ( finition)
17	Inciter financièrement les ménages n'ayant qu'une voiture
18	Sensibilisation et respect des zones piétonnes (limitation de vitesse, dos d'âne)
	Accès multiples au quartier pour éviter une saturation des axes principaux (exemple : rue du lac)
	Attention aux accès routiers au global (entretien, sens de circulation)
21	Ne PAS RÉDUIRE la place de la voiture dans les quartiers voiture qui reste indispensable pour les familles, les personnes âgées et en situation de handicap
22	Désengorger la rocade qui l'est déjà beaucoup aux heures de pointe
	Penser un échangeur efficace au niveau du fief rose et la suite sur la rocade (avenue du clavier)
23	Comment répartir de manière équitable les futurs flux de circulation avec l'espace environnant : éviter une concentration sur l'avenue de Lagord avec en plus la

	construction de l'école (une fois de plus !). Comment va être traitée la rue de la Boularde ?
24	Ne pas impacter la rue de la Boularde
25	Étudier les entrées et les sorties du quartier pour éviter que l'augmentation de la circulation pénalise les autres quartiers (bld Boularde et Plouzières) Refaire la rue des Godettes et chemin du fief Cotteret ou desservir par le chemin de la Pinnelière pour retrouver les grands axes
26	Adapter le réseau routier à l'arrivée de nouveaux habitants

#### 4.3.2. Stationnement automobile

En parallèle de la circulation automobile, le sujet du stationnement revient également dans les contributions. Plusieurs participants insistent sur la nécessité de **prévoir suffisamment de places de parking pour accueillir les véhicules des propriétaires des nouveaux logements**, notamment de façon à **éviter qu'il ne se gare sur les places du voisinage**. Ils proposent ainsi plusieurs façons d'accueillir et d'organiser le stationnement automobile : certains évoquent des **parkings souterrains**, certains voudraient l'agrandissement ou la construction d'un **parking relais** quand d'autres rejettent cette solution. **Plusieurs sont opposés à la solution des trois zones de parking** aux entrées du quartier **en évoquant notamment la distance aux logements** que cet aménagement créerait pour les PMR et les personnes âgées notamment. La création d'un **parking silo** est également évoquée par certains participants quand d'autres rejettent cette idée. Enfin, quelques participants rappellent que les solutions de stationnement concernent également **les visiteurs, le personnel de santé qui doit pouvoir s'y stationner**.

Nombre de participants insistent sur l'importance de tenir compte de l'aspect environnemental dans l'aménagement du parking : ils évoquent ainsi places de **stationnement enherbées ou parkings couverts de panneaux photovoltaïques**. Enfin, quelques participants recommandent l'installation de **bornes de recharge pour les voitures électriques**.

Table n°	Recommandations
1	Création dans la zone d'un parking relais
	Prévoir des places de stationnement avec des arbres et des pelouses
2	Prévoir un nombre suffisant de places de parking (non nominatives)
	Favoriser des parkings végétalisés plutôt que bitumés
	Installer des bornes de recharge pour les voitures électriques (disposés en périphérie pour inciter à se garer en périphérie du quartier)
3	Privilégier au maximum les parkings en souterrain
4	Assez de places de stationnement
5	Pas de gros parking
	Stationnement obligatoire privatif
6	Zone devant le garage pour le stationnement du véhicule et non pas dans la rue
7	Parking Silo : à intégrer avec desserte proche de l'habitat pour livraison et courses
8	Prévoir un nombre suffisant de stationnements afin qu'ils n'envahissent pas les places du voisinage
	500 logements donc 1 000 voitures, sans compter les 2 roues motorisées. Où vont-elles pouvoir se garer, et est-ce que les gens accepteront de marcher après avoir laissé leur voiture ? Les personnes âgées et PMR ?



9	Parkings avec bornes de recharge
	Parkings avec ombrière organisés en poches de stationnement
10	Zone de parking non concentré en 3 zones
	Pas de silo à voiture
	Zone de stationnement en sous-sol
	Deux places de parking par logement
11	Pas de zone regroupée de stationnement comme sur le plan
	Création de nombreuses places de stationnement pour éviter l'envahissement des rues voisines au projet
12	Prévoir des places de parking supérieures au PLU
	Place d'ombrières avec capteurs solaires (vélos, voitures...)
13	Pas de parking à la place de la déchetterie
	Parking en evergreen, avec ombrières vertes, panneaux photovoltaïques
14	Bornes voiture électrique
	Parking enherbé
	Places de parkings : prévoir des places pour les visiteurs, nombre de places par logement
15	Prévoir des arrêts minute (pour décharger les courses...)
	Parking végétalisé électrifié
16	Bornes de recharge pour véhicule électrique
	Parkings végétalisés
	Parkings couverts de panneaux solaires
18	Parking souterrain si possible (pour garder un maximum de verdure et cacher les voitures)
	Bornes électriques sur les futurs parkings
	Camions de livraison associés aux commerces de proximité. Commande via application ou n° de téléphone dédié
20	Petits parkings souterrains
	Plusieurs ilots de stationnements à distance raisonnable des logements (penser aux visiteurs)
	Stationnements handicapés plus nombreux et famille nombreuse
21	Prévoir des places de parking pour le personnel de santé (infirmières, kinésithérapeute, médecin...)
	Prévoir suffisamment de parking en fonction du nombre d'habitants et par logement
22	Prévoir assez de places de parking pour desservir les 500 logements (au moins 1/véhicule/logement)
	Pas de gros parking extérieur (comme à Atlantech), privilégier un parking devant les logements plutôt que sur les trottoirs.
	Discrétion des grands parkings (cachés)
23	Des parkings souterrains
26	Augmenter les parkings relais en nombre
	Agrandir les parkings relais existants

### 4.3.1. Transports en commun

Les participants formulent plusieurs recommandations au sujet des transports en commun. Un nombre important de participants pensent qu'il sera nécessaire **de développer le réseau de bus existant pour permettre aux actuels et nouveaux habitants** de se déplacer dans de bonnes conditions. Ils préconisent ainsi d'**augmenter la fréquence des passages de bus**, notamment aux heures de pointe, de créer de **nouveaux arrêts de bus ou une nouvelle ligne de bus**. Plus spécifiquement, est proposée une ligne de bus entre la Pallice et Aytré ou bien une navette intra Lagord vers des lieux clés (commerces par ex.). Ils préconisent de mettre en place la gratuité des transports en commun pour inciter les habitants à les utiliser davantage. Enfin, quelques participants se questionnent quant à la mise en place de bus de nuit.

Table n°	Recommandations
1	Renforcer le réseau, les arrêts et la fréquence des bus
	Intégration des abris bus dans un environnement vert
2	Étendre le circuit du réseau de bus
5	Développer les transports publics saturés en heure de pointe
	Déplacer les transports urbains
6	Limiter les arrêts de bus
7	Plus de fréquence (pour la ligne 11 par exemple)
8	Le bus n°3 ne suffira pas, pour plus de 1000 personnes à Lagord et augmenter les rotations du bus n°11
9	Augmenter les lignes de bus et/ou les arrêts
10	Proximité des transports en commun
12	Enrichir le réseau de bus
13	Il faut augmenter la rotation des bus aux heures intelligentes, baisser le coût des trajets
	Proposer des navettes gratuites, type minibus
	Proposer une ligne de bus transversale, périphérique (la Pallice -> Aytré sans passer par la Rochelle)
14	Horaires et liaisons de bus adaptés
15	Ligne de bus avec fréquence adaptée
16	Aménager la ligne de bus et analyser la fréquence nécessaire
17	Augmenter le niveau de bus : nouvelle ligne ? / Passage + fréquent / développer le transport en commun de nuit ?
	Gratuité des transports en commun pour les habitants de l'agglomération
19	Gratuité des transports publics afin d'éviter un trop grand nombre de véhicules
	Dévier les lignes de bus
20	Gratuité des bus
21	Prévoir des transports en commun en nombre et en fréquence suffisante
22	Augmenter la fréquence du bus 11 et 331 ou créer de nouvelles lignes ou de nouveaux arrêts illico (piscine + Puy Mou). Il y a 15 minutes de marche pour se rendre à l'illico 3 + 15 minutes de bus. Pour arriver en centre-ville, les gens privilégient 10 min de voiture.
23	Accès aux arrêts de bus via les venelles
24	Une « navette » intra Lagord vers les commerces, le parking des greffières, le fief rose
26	Favoriser les transports en commun (bus) : augmenter la fréquence de passage des bus / créer davantage d'arrêts de bus / Quid de la gratuité des transports ? Au moins

	les week-ends comme cela se fait dans plusieurs villes de France (Nantes, Montpellier)
--	--

#### 4.3.2. Circulation cyclable

Les participants évoquent les circulations cyclables et recommandent, à ce titre, *une extension ou prolongation du réseau de pistes cyclables, la création de pistes particulièrement vers les principaux axes* (entre le parc Charier et celui de la Boularde ou pour traverser la rocade) ainsi que le *raccordement aux pistes cyclables existantes*. Ils rappellent que la sécurisation des pistes cyclables est un réel enjeu dans lequel on retrouve la bonne *organisation de la cohabitation entre les vélos, les voitures et les piétons*.

Table n°	Recommandations
1	Multiplier les chaussidou
4	Pistes cyclables sécurisées pour les enfants
5	Plus de pistes cyclables
7	Vraies pistes cyclables séparées des autres
10	Piste cyclable
11	Pistes cyclables vers les principaux axes
	Entre parc Charier et Boularde : piste cyclable
12	Multiplier les pistes cyclables dans toute la commune
13	+ de vélo électrique et de trottinettes électriques en partage
14	Pistes cyclables : voies pour traverser la rocade / sécurisées
16	Aménager les rues en circulation partagée vélo/automobile
17	Étendre et sécuriser les pistes cyclables
	Continuer à favoriser les pistes cyclables
18	Vélo-bus
19	Prolongation des pistes cyclables
20	Pistes cyclables bien marquées
22	Piste cyclable à éclairer la nuit plus tard que 22h et penser aux jours de la semaine et événements importants (éclairage lors du passage du cycliste comme parc bas carbone), plus d'utilisation du vélo
	Pistes cyclables plus sécurisées que des voies partagées (ou chaussidou)
23	Prolonger les pistes cyclables avec le réseau existant
24	Un bon raccordement aux pistes cyclables existantes et amélioration de l'existant
25	Séparation piste cyclable et piétonne et voiture
26	Faire un permis vélo pour inciter les cyclistes à respecter le code de la route
	Éviter les pistes cyclables au niveau des ronds-points, car risque d'accident

#### 4.3.3. Stationnement cyclable

Si le vélo se développe, certains participants rappellent *l'importance de penser des zones de stationnement pour ces derniers au sein du quartier*. Ils recommandent de localiser ces stationnements *à proximité des arrêts de bus ou des logements*, pourquoi pas grâce à la création d'un local à vélos. Ils proposent également d'implanter / d'étendre le réseau des *stations de vélos Yélo*.

Table n°	Recommandations
1	Emplacement pour attacher les vélos
2	Installer une ou plusieurs stations de vélos Yélo
9	Station Yélo
14	Box à vélos partagés
17	Étendre le réseau Yelo vélo libre-service
19	Création d'espaces de stationnement pour vélo
	Création de parking à vélos sécurisés proches des arrêts de bus
20	Abris/zone stationnement des vélos sécurisés proches des logements
25	Local à vélo
	Location ou stockage de vélo yellow ou autre

#### 4.3.4. Circulation piétonne

Pour ce qui est de la circulation piétonne, certains participants proposent qu'une **voie piétonne relie le parc Charier au bois de la Boularde**. D'autres évoquent la construction de **cheminements doux** entre les logements et les espaces publics, voire proposent la création d'un **quartier piéton ou semi-piéton**. Le besoin d'accessibilité des trottoirs et du quartier dans son ensemble aux personnes à mobilité réduite est souligné.

Table n°	Recommandations
1	Attention au revêtement pour la connexion entre le parc Charier et la zone du Puy Mou (poussettes et personnes à mobilité réduite)
3	Liaison piétonne et arborée entre le parc Charier et le bois de la Boularde
4	Cheminements doux entre logement et espaces publics
5	Sentiers pédestres
9	Quartier piéton/semi-piéton
10	Il est nécessaire d'avoir des trottoirs
11	Entre parc Charier et Boularde : voie piétonne
	Prise en compte de la mobilité des personnes en situation de handicap
	Élargissement des trottoirs pour les PMR
12	Chemins piétons éclairés la nuit (bande réfléchissante, plante réfléchissante, capteurs solaires...)
19	Aménagement des trottoirs (PMR)
20	Voies piétonnes bien marquées

#### 4.3.5. Mobilités partagées

Les participants évoquent plusieurs solutions permettant de disposer de moins de voitures individuelles par ménage. D'abord en créant, à proximité du quartier, **un parc de véhicules en autopartage, possiblement des voitures électriques**. Il est aussi proposé de **développer le covoiturage**. Sont également citées des **stations de vélos** à louer et l'importance de penser l'intermodalité.

Table n°	Recommandations
1	Création dans la zone d'un parking de co-voiturage
4	Parc de véhicules en autopartage
7	Lier les pistes cyclables et aux bus

12	Prévoir des vélos, des voitures à louer en nombre
13	Plus de voiture électrique en autopartage
14	Prévoir un point relais vélo et voitures Yélo
17	Faciliter le covoiturage intra-quartier
	Augmenter le parc de voitures partagées
26	Extension du parc de voitures Yélo

#### 4.4. BATI ET FORME URBAINE

##### 4.4.1. Hauteur et typologie des logements

Les recommandations portant sur le bâti et la forme urbaine concernent d'abord la typologie des logements et la hauteur des bâtiments. Ainsi, une **majorité de participants s'accordent pour que cette dernière soit limitée**. Pour autant, la **hauteur au-delà de laquelle les participants ne veulent pas aller varie d'une table à l'autre : R+1, R+2 ou R+3** - certains allant jusqu'à refuser toute construction en hauteur. Certains participants proposent par ailleurs de **mixer / varier les hauteurs de bâti au sein du quartier entre collectif et pavillonnaire**. La présence de maisons individuelles, et non pas seulement de logements collectifs est une demande d'une partie des participants. Certains recommandent, de façon plus globale, de veiller à l'**harmonisation des hauteurs de bâti**. Enfin, **une minorité de participants estime que le nombre de logements construits est trop élevé**.

Table n°	Recommandations
1	Pas de bâtiments de plus de 2 étages
2	Rester dans une typologie de logements en RDC pour les maisons individuelles et R+1 pour les logements collectifs
	Faire des maisons individuelles du type de celles du lotissement du Parc Charier
3	Envisager de réduire le nombre de logements, pour une meilleure absorption et intégration
4	Mixité des formes urbaines : maisons et bâtiments collectifs
5	Hauteur bâtiments R+2 maxi
	Pas de hauteur exagérée sur les constructions
6	Pas plus d'un étage
	Maisons individuelles avec jardin
7	Rester homogène avec les riverains en R+2 maxi si possible
	Varié les formes et types d'habitat
8	Harmoniser au mieux la hauteur des constructions
9	Hauteurs limitées à R+2
10	Pas de hauteur excessive (R+2) : tout sauf Lagord Atlantech : trop de promiscuité, trop de vis-à-vis, pas assez d'espaces verts, pas assez de stationnement
	Maison R+1 maximum
	Parcelle pas trop petite pour les maisons (200 m <sup>2</sup> minimum)
11	Logements collectifs de maximum 3 étages, mixité entre logements individuels et collectifs
12	Limiter la hauteur à 2, 3 étages
13	Hauteur limitée (collectif max R+3, maison R+1)
14	Du logement plain-pied
	R+2 max qui donne sur des espaces verts, pas sur du plain-pied ou habitations environnantes
15	Hauteur limite R+2 maxi
16	Hauteur max R+2

17	Limiter le nombre d'étages des immeubles : 2 niveaux ? 3 niveaux ?
18	R+1 maxi : privilégier les rdc au plus près des bâtiments existants
19	Pas de constructions en hauteur
	Limiter à 2 étages
20	Maximum R+2 pour le locatif
	Construire des logements qui ne soient pas des immeubles au-delà de R+1
	Variété des constructions dans les formes, hauteurs
21	Pas d'immeuble de hauteur. Même s'il faut permettre à chacun de se loger, accueillir 500 logements c'est beaucoup trop pour Lagord
	Pas trop de logements dans des espaces réduits
22	Dégradé des hauteurs de bâti en limitant la hauteur aux autres constructions de Lagord : situées sur un point haut, les constructions seront visibles de loin
	R+2 max pour rester dans l'esprit de Lagord
23	Limiter aux R+1 / R+2
24	Limitation des constructions à R+2
25	Hauteur max 2 étages
26	Le bâti ne doit pas dépasser R+2

#### 4.4.2. Recommandations architecturales

Les participants souhaitent que *l'architecture des futurs logements s'insère dans l'environnement de Lagord et soit cohérente avec le style architectural de la commune et du quartier Puy Mou 1* (« *maisons charentaises, maisons individuelles du type de celles du lotissement du Parc Charier, cohérence entre Puy Mou 1 et le nouveau quartier* »). Ils rappellent ici leur souhait que *le quartier « ne ressemble pas à Atlantech »*.

Concernant la forme architecturale, ils recommandent de *varier les formes* pour éviter un « *lotissement rectiligne* », mais aussi de *veiller aux couleurs* qui seront données aux bâtiments pour créer une cohérence d'ensemble en évitant des « *constructions multicolores* ». Ils préconisent enfin des *constructions incluant des balcons ou des toitures-terrasses accessibles*.

Table n°	Recommandations
1	Pitié les architectes ! Ne vous lâchez pas avec les couleurs !
	Voir la maison de retraite sur le rond-point de la Légion d'Honneur (orange et vert) à La Rochelle ; voir l'immeuble au fronton rouge rue François Hennebique à Lagord
	Pensez aux rues pavées (voir rue Saint Yon ou rue des Merciers)
	Penser courbes : pas de lotissement rectiligne
2	Garder une cohérence architecturale avec le village
	Éviter les constructions multicolores
3	Éviter les implantations d'immeubles (> R+1) en limite de l'existant
5	Construction en retrait
7	Garder des toitures (pas de terrasses) qui créent des formes traditionnelles
	Garder des « lisières » de maisons individuelles
8	Pour ce qui est de l'architecture, des façades avec des couleurs comme à Châtelailon par exemple
10	Architecture personnalisée, pas de copier/coller



12	Architecture de style moderne et sobre (maison charentaise). Éviter les styles farfelus.
13	Pas de barres colorées comme à Fétilly (horreur)
	Respecter l'esthétique, en accord avec Puy Mou 1
	Que cela ne ressemble pas à Atlantech
15	Habitat asymétrique
16	Bâtiments en partie sur pilotis (meilleur compris surface / nombre de logements)
	Toitures-terrasses
17	Des balcons / terrasses pour tous
18	Cohérence forme et couleurs selon quartier
21	Des constructions avec des petits balcons
22	Ne pas dénaturer l'esprit et le style architectural de Lagord
	Pas de vis-à-vis sur les habitations existantes
23	Donner une cohérence entre Puy Mou 1 et le nouveau quartier
	Insérer le quartier en respectant l' « esprit Lagord »
	Pas d'immeubles identiques
25	Look charentais
	Création de différents thèmes de quartiers pour que les personnes s'identifient pour les immeubles y compris en termes de végétation
26	Conserver une harmonie (visuel, couleur) qui s'intègre dans le paysage (harmonie, sérénité)

#### 4.4.3. Matériaux de construction à privilégier

Les participants évoquent les matériaux de construction à privilégier pour le futur quartier. Ils **mettent ainsi en avant l'utilisation du bois** (« bardages bois, celliers, barrières, clôtures ») **même si celle-ci ne fait pas l'unanimité** « car le bois généralement vieillit très mal dans le temps ». L'utilisation de **matériaux de qualité**, notamment de toits en tuile, est aussi proposée. Par ailleurs, certains participants préconisent l'utilisation de **matériaux recyclables, biosourcés ou géosourcés**.

Table n°	Recommandations
4	Différents matériaux de construction
9	Privilégier les matériaux recyclables dans les constructions
	Privilégier le bois dans les constructions
12	Bardages bois
15	Utilisation du bois
18	Intégration de bois sur les logements (celliers, barrières, clôture)
21	Pas de construction avec du bois, car le bois généralement vieillit très mal dans le temps
22	Matériaux biosourcés et géosourcés avec ressources locales : isolation en laine de bois, chanvre, roche... moins de laine de verre
25	Toits en tuile ou matériaux nobles (pas Atlantech)

#### 4.4.4. Implantation des constructions et qualité des extérieurs pour les futurs habitants

Les participants estiment ici qu'il est important que les **logements bénéficient d'espaces extérieurs privatifs (jardins, terrasse ou balcon) et que la vue depuis les logements soit agréable**. Ils sont nombreux à souligner qu'il est nécessaire **d'éviter le vis-à-vis entre les futurs logements**, d'espacer les constructions des unes des autres (notamment en veillant aux règles de retrait) tout en végétalisant entre les bâtiments. Certains évoquent, par ailleurs, **l'exposition du logement** et mettent en avant l'importance de faire « **attention à l'exposition plein sud** », tout comme celle de veiller au bon aménagement des pièces (« **éviter de faire une salle de bain sur la rue en rdc** »).

Table n°	Recommandations
3	Espaces verts entre les logements afin d'éviter l'effet béton / cité
	Construction en retrait
6	Végétaliser entre les bâtiments
9	Espace extérieur pour chaque logement (jardin, terrasse-balcon)
	Maximiser les vues sur les espaces verts
12	Préserver l'intimité (vigilance sur les vis-à-vis)
16	Isolations végétales
17	Éviter les vis-à-vis très directs
18	Jardins individuels
	Attention à l'exposition plein sud : pratique l'hiver, mais compliqué l'été (exemple Puy Mou 1)
19	Alterner constructions et espaces verts (idem nouvelles constructions parc Charrier)
20	Constructions bien aérées entre elles
21	Logements bien insonorisés, bien isolés, des constructions de qualité avec des matériaux de qualité, harmonieux, esthétiques
	Des constructions suffisamment espacées les unes des autres avec beaucoup d'espaces verts
	1 immeuble construit (R+1) avec prévision de 3 mêmes zones, espaces de verdure, boisée, dans l'esprit du ZAN
22	Conserver une vue unique sur l'arrière-pays et le coucher de soleil magnifique
	Pas de vis-à-vis sur les habitations existantes
23	Éviter les vis-à-vis au niveau des bâtiments
24	Une implantation qui permet le zéro vis-à-vis
	Une implantation qui permet la respiration
	De l'espace entre les constructions
26	Limiter les vis-à-vis
	Bien penser l'aménagement des pièces : éviter de faire une salle de bain sur la rue en rdc
	Veiller à la distance entre 2 immeubles : laisser de l'espace !!! Ne pas faire comme à Atlantech

#### 4.4.5. Aspect environnemental des constructions

Quand ils évoquent l'aspect environnemental des constructions, les participants insistent d'abord sur **l'efficacité énergétique** des bâtiments et évoquent notamment les constructions BBC. Ils sont également nombreux à défendre la pose de **panneaux photovoltaïques** sur les immeubles comme sur les parkings. D'autres préconisent la **végétalisation du bâti** (toitures, façades, terrasses) et

mettent enfin en avant l'idée de **recycler l'eau des habitations** ou d'installer des gouttières avec récupérateurs d'eau.

Table n°	Recommandations
2	Végétaliser les toitures
3	Intégration des panneaux solaires sur le bâti : autoconsommation + routeurs solaires (production eau chaude)
4	Constructions autonomes : énergies renouvelables, ombrières photovoltaïques
8	Si plusieurs étages, pas de pissettes. Privilégier les gouttières avec récupérateurs d'eau
9	Privilégier les matériaux recyclables dans les constructions
10	Bâtiment BBC à haute valeur environnementale
	Toiture végétalisée
11	Murs, terrasses, toitures végétalisées
12	Panneaux solaires
	Toits végétalisés
	Façades végétalisées
13	Logements économes (BBC), végétalisés, bardage bois
	Panneaux photovoltaïques sur les parkings (ombrières)
16	RT 2020 (panneaux solaires)
17	Efficacité énergétique
18	Énergie renouvelable (panneaux solaires, ...)
19	Toits végétalisés
20	Constructions BBC (panneaux solaires)
	Constructions BBC avec bonne isolation thermique/phonique
24	Habitat économe en énergie
24	Murs et terrasses végétalisés
25	Logement économe (panneau solaire sur le toit par exemple)
25	Recycler l'eau des bâtiments des habitations

#### 4.4.6. Accessibilité des logements pour tous

Les participants affirment que les **logements doivent être accessibles pour tous** : jeunes, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, personnes isolées. **L'importance de la mixité sociale** des logements est par ailleurs soulignée par plusieurs participants, tout comme celle de la **mixité générationnelle** qui pourrait s'incarner en des maisons partagées. Une minorité de participants se prononce contre le pourcentage de logement social annoncé et souhaite que les bailleurs retenus soient locaux. Sur un autre sujet, ils proposent du **logement évolutif**, permettant de s'adapter à la demande.

Table n°	Recommandations
1	Des espaces accessibles pour les personnes à mobilité réduite
7	Du logement « évolutif » ? Pourquoi pas ?
9	Penser aux logements pour les étudiants et personnes seules, mixité générationnelle et sociale
10	Habitants : mixité gérée
11	Une part de logements en BRS (bail réel solidaire)

11	Refus des 40% des logements sociaux et que les bailleurs sociaux retenus soient locaux
12	Mixité de l'étudiant au senior, célibataire à famille
14	Des logements de toutes tailles, adaptés à tous types de foyer
14	Habitat collectif seniors / intergénérationnel
14	Mixité sociale, génération
15	Mixité des logements (cf. La Plouzière)
18	Mixité de population : des jeunes aux anciens ; intégration de personnes isolées (parent isolé, personne âgée)
19	Mixité de la population, intergénérationnel
21	Mixité sociale
22	Logements intergénérationnels
23	Mixité sociale dans les tranches d'âge actif et retraités
24	Envisager des maisons partagées à occupation multigénérationnelle

#### 4.4.7. Espaces communs dans les résidences

Certains participants **recommandent la création d'espaces communs dans les résidences**. Ils préconisent ainsi la création **de buanderies communes** dans les résidences ou encore des garages à vélos et à **poussettes**. Certains vont plus loin en proposant de partager des **espaces de vie** telle qu'une « **cuisine / salle commune** ».

Table n°	Recommandations
4	Au cœur des immeubles laveries communes
4	Garages vélos et équipements
4	Buanderie commune
12	Créer des espaces de vie communs : buanderie, cuisine, garage à vélos
13	Espaces partagés : garage à vélo, poussettes, salle commune, espace pique-nique, barbecue, terrain de pétanque, jardins partagés (potagers), arbres fruitiers
20	Salle multiservices en rdc (laverie, mécanique, entraide, petits bricolages)
25	Lieu de mutualisation des équipements communs (lave linge, sèche linge)

## 4.5. AUTRE

### 4.5.1. Actions citoyennes

Les participants mettent ici en avant les acteurs créateurs de lien social entre les habitants, associations et comités de quartier. Certains préconisent que la commune mette en place des **actions pédagogiques pour mobiliser les habitants sur des actions environnementales** (« **planter dans le quartier, compost** »). Enfin, certains souhaitent que les **jeunes devraient être particulièrement impliqués et consultés**.

Table n°	Recommandations
1	Arrivée de famille avec des enfants → mettre en place un projet pour impliquer les enfants, les jeunes, à planter dans leur quartier, la ville – pédagogie et action citoyenne - AUTRE
4	Consulter les plus jeunes (ados)
11	Les comités de quartier : plus de communication sur la vie communale
13	Création d'un comité de quartier

25	Laisser la place à des associations porteuses de projets sociaux innovants
26	Faire en sorte que les futurs habitants se rapprochent des associations déjà existantes
	Inciter les personnes à agir d'eux-mêmes plutôt que les forcer au risque de les braquer (ex : compost par exemple)

#### 4.5.2. Nuisances sonores

Quelques participants sont *inquiets des nuisances sonores* que pourrait créer ce nouveau quartier pour Lagord, ou des nuisances sonores que ce quartier pourrait connaître suite à la construction d'une nouvelle ligne de train à proximité.

Table n°	Recommandations
3	Limiter au maximum l'impact visuel et sonore de l'utilisation de la voiture
9	Absorption des bruits par des revêtements adaptés
23	Question de l'éventuelle ligne de trains entre Lagord / Nieul depuis le pont > nuisances pour ce quartier
24	Éviter les nuisances sonores (ex : pompes à chaleur)

#### 4.5.3. Autres propositions

Sont reprises dans le tableau ci-après des propositions qui n'ont pu être catégorisées.

Table n°	Recommandations
1	Une information faite aux habitants sous forme de panneaux d'affichage électroniques et/ou tableau ...
7	Un puits ? À l'ancienne ? un vrai puits avec l'eau d'arrosage ?
10	Vu le plan proposé, on a le sentiment que beaucoup d'éléments sont déjà validés et non modifiables
12	Rajouter un agent municipal, car 1500 habitants en plus
21	LAGORD avec toutes ces nouvelles constructions ne sera plus le village, calme, paisible, sécurisé que nous connaissons actuellement. Les Lagordais ne souhaitent pas voir reproduire les côtés néfastes qui commencent à exister dans le parc Atlantec, qui finissent par générer des nuisances à une population paisible qui demande du calme et de la sécurité.
24	Maitrise du coût du projet par rapport au budget de la commune

Sont repris dans le tableau ci-après des propositions qui n'ont pas attiré au projet.

Table n°	Recommandations
17	Repenser l'accueil des gens du voyage : le problème n'est pas résolu, favoriser leur accueil au bon endroit, et les interdire ailleurs
18	Salle de sport (type basic fit ou garde fitness ?) à intégrer à la nouvelle piscine
	Bien coordonner les 2 gros projets : Puy Mou 2, piscine
23	Lagord : supporte le transit des communes voisines
24	Maitrise du coût du projet par rapport au budget de la commune

## 5. CONCLUSION

Pour conclure, M. le maire rappelle aux participants la complexité de l'élaboration d'un projet, qu'ils ont pu mesurer ce soir. Il rappelle la nécessité de construire le projet avec d'autres personnes que les seuls élus. Il remercie donc les participants d'avoir répondu présents et en nombre pour ce 1<sup>er</sup> atelier. Il remercie également la communauté d'Agglomération de La Rochelle et le cabinet Palabreo pour l'organisation de la soirée.

Il invite les participants aux prochains rendez-vous, le 13 juillet pour le Bal populaire au Parc Charier, le 26 juillet à l'événement Classique au Parc Charier également et enfin, le 1<sup>er</sup> octobre pour le 2<sup>nd</sup> atelier de concertation. Il remercie une dernière fois les participants et les invite à découvrir leurs travaux lors de l'exposition.

## 6. PROCHAIN RENDEZ-VOUS

### ATELIER #2

**Le Mardi 01 octobre 2024**

à 18h30 - Salle polyvalente - Lagord